

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum** : 19

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

16/01/2024

**29 présents** : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : MM. LARDE Alain, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**03 Pouvoirs** : M. BERTHOLLIER Christian à Mme FERRARI Myriam, M. PICHE Barthélémy à Mme HERRAULT Françoise, Mme VERRIER Muriel à M. LARDE Alain

**04 Absents** : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine, M. VERGUET Nicolas, Mme SAUNIER Elise

**OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA CC VAL GUIERS AU COPIL DU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL ;**

Le Président rappelle que la communauté de communes (CC), en partenariat avec le SMAPS, s'est engagée pour la transition énergétique sur son territoire, à travers la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Par une délibération en date du 28 novembre 2023, la CC a renouvelé son engagement en faveur de la transition énergétique en intégrant le contrat d'objectifs territorial porté par le SMAPS (délibération n°2023\_11\_28\_01).

La convention de partenariat proposée par le SMAPS nécessite de nommer d'un élu référent et d'un agent référent par EPCI, ce dernier disposant de temps dédié au COT ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤DESIGNE Monsieur Bertrand PUGNOT élu référent COT pour la communauté de communes Val Guiers ;

➤DESIGNE Monsieur Stéphane MARTINOTTI technicien référent COT pour la communauté de communes Val Guiers ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 01/02/2024,  
LE PRESIDENT,  
Paul REGALLET

Le Secrétaire de séance,  
Georges CAGNIN



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Georges Cagnin, the Secretary of the meeting.